



# AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par  
**S.A. Modulart, Rue de la Déportation 218, 1480 Tubize**  
une demande de

## PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Rue Lens Saint Remy**  
cadastré **7 division, Section A, 64h**

Le projet consiste en **la construction de 8 habitations unifamiliales.**

et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 19/04/2017 jusqu'au 03/05/2017.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **03/05/2017** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 et, uniquement sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures les lundis sauf fériés.

GEER, le 14/04/2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,  
Sé) M. DOMBRET